DEPARTEMENT DE LA HAUTE SAVOIE

Plan Local d'Urbanisme

Commune de FILLIERE

Commune déléguée d'EVIRES

5 - REGLEMENT GRAPHIQUE

Grand Annecy AGGLOMÉRATION

Fillière

Dossier certifié conforme par le Président et annexé à la présente délibération du Grand Annecy du 30 septembre 2021 approuvant la modification simplifiée n°1 du PLU d'Evires, Commune de Fillière.

Le Président,

Frédérique LAPIDEX

PIECE N°	PROCEDURES		
	REVISION	MODIFICATIONS	REVISIONS SIMPLIFIEES
ECHELLE 1/5000	Approuvée le : 19.12.2019	M°1 : Approuvée le : M°2 : Approuvée le : M°3 : Approuvée le : M°4 : Approuvée le :	M°1 : Approuvée le : M°2 : Approuvée le : M°3 : Approuvée le : M°4 : Approuvée le :
CONCEPTION	G.C. DOSSIN	FOND CADASTRAL	MISES A JOUR
LAMBARD G. NATIVEL	I.E.C.T.A.	Cadastre 2016	M°1 Approuvée le : M°2 Approuvée le : MISE A JOUR DU BATI Mars 2019
1 rue Saint-Antoine Pilon ALTUS 74000 ANNECY Tél : 04.50.66.51.66	1 rue Saint-Antoine Pilon ALTUS 74000 ANNECY Tél : 04.50.66.51.66	Système de projection : Lambert 93	

LEGENDE

Zones Urbanisées : (concernées par l'OAP thématique A)

- Ua - Coeur du chef-lieu
  Pour les secteurs à OAP : application de la servitude de mixité sociale au titre de l'article L151-15 du Code de l'Urbanisme
- Ub - Secteur de confortement dominante d'habitat
  Secteurs d'application de la servitude de mixité sociale au titre de l'article L151-15 du Code de l'Urbanisme
- Uc - Secteur périphérique dominante pavillonnaire
- Ue - Secteur d'équipements structurants
- Uer - Secteur lié aux infrastructures majeures (voie ferrée, autoroute)
- Ux - Secteur d'activités économiques

Zones à Urbaniser : (concernées par l'OAP thématique A)

- 1AUa - Zone d'urbanisation future avec les règles de la zone Ua
- 1AUb - Zone d'urbanisation future avec les règles de la zone Ub
- 1AUc - Zone d'urbanisation future avec les règles de la zone Uc
- 1AUe - Zone d'urbanisation future avec les règles de la zone Ue

Zones Agricoles : (concernées par l'OAP thématique C)

- A - Zone agricole

Zones Naturelles : (concernées par l'OAP thématique C)

- N - Zone naturelle
- Na - Secteur correspondant aux Zones de Rejet Végétalisé (ZRV)
- Ne - Secteur naturel d'équipements publics et d'intérêt collectif
- Nm - Secteur correspondant aux sites de stockage de matériaux
- Nzh - Secteur de gestion et de protection des zones humides

Renseignements divers :

- Emplacement réservé
- Emplacement réservé pour logement social
- Orientation d'Aménagement et de Programmation (OAP)
- STECAL N°1 : réhabilitation du bâtiment de la Glacière et confortement des stationnements
- Espace boisé classé
- Servitude paysage au titre de l'article L151-19 du Code de l'Urbanisme
- Servitude boisements rivulaires des cours d'eau et continuités écologiques terrestres et aquatiques à préserver au titre de l'article L151-23 du Code de l'Urbanisme
- Secteur à protéger pour le maintien et la préservation du corridor écologiques au titre de l'article L151-23 du Code de l'Urbanisme
- Servitude continuités agricoles à préserver au titre de l'article L151-23 du Code de l'Urbanisme
- Servitude continuités aquatiques à préserver au titre de l'article L151-23 du Code de l'Urbanisme
- Zones humides potentielles (se référer à l'OAP thématique C)
- Servitude bâtiment patrimonial au titre de l'article L151-19 du Code de l'Urbanisme ou au titre de l'article L151-11 du Code de l'Urbanisme (concernée par l'OAP thématique E)
- Secteur de préservation de la diversité commerciale au titre de l'article L151-16 du Code de l'Urbanisme
- Sentier du PDIPR identifié par le Conseil Départemental au titre de l'article L151-38 du Code de l'Urbanisme
- Bâtiments d'élevage et de stockage d'effluents
- Emprises des servitudes d'utilité publique d'effet pour la maitrise de l'urbanisation induit par la présence d'un ouvrage de transport de gaz, au titre de l'article R151-34 du Code de l'Urbanisme
- Mise à jour du bâti à titre indicatif

n°	Désignation de l'emplacement réservé pour voies et ouvrages publics, aux installations d'intérêt général ainsi qu'aux espaces verts	Superficie au longueur	Bénéficiaire
1	Aménagement de la V.C de Chez Dupont aux Moulins	1800 m²	Commune
2	Aménagement de la V.C du Chaumet à Chez Mollard à 5m de plate-forme	2290 m²	Commune
3	Aménagement de la VC de Chez Chollaz à Chez Marmiton à 5m de plate-forme	1909 m²	Commune
4	Aménagement de la VC de Chez Dupont au Chemin à 3m de plate-forme	502 m²	Commune
5	Aménagement de la VC de Chez Jouvenet à Chez le Marquis, à 5m de plate-forme	202 m²	Commune
6	Aménagement de la VC du Bois Noir à 5m de plate-forme	870 m²	Commune
7	Aménagement de la VC du Champ aux Ebles à 5m de plate-forme	580 m²	Commune
8	Aménagement de la VC n°1 de Chamy (ouvrenet) à 5m de plate-forme	909 m²	Commune
9	Aménagement de l'ancienne Route d'Alonacy à la Roche sur Foron à 5m de plate-forme	412 m²	Commune
10	Aménagement d'un carrefour sur RD 302/VC de Pontaline Vers à Pré Malgrenon	1453 m²	Commune
11	Aménagement d'un carrefour sur RD 1203/Rd 5	5858 m²	Commune
12	Aménagement d'un carrefour au Clos	1303 m²	Commune
13	Réalisation d'une zone de rejet végétalisée au Chef-lieu	3646 m²	Commune
14	Valorisation d'une zone humide au Pont Nève	3104 m²	Commune
15	Valorisation d'une zone humide au sud du Villard	11498 m²	Commune
16	Valorisation d'une zone humide chez Dupont Sud	7114 m²	Commune
17	Extension du stade au lieu-dit "Le Pré"	14698 m²	Commune
18	Traitre Vers Eves Jean	1306 m²	Commune
19	Confortement solaire	6960 m²	Commune
20	Acces pietton arrêt de bus Segret 2 rn	783 m²	CCFS
21	Passage à 3 m du chemin du Fossilly	1855 m²	Commune
22	Aménagement de la Voie Communale de Chez Regat au Bois Noir à 5m de plate-forme	6635 m²	Commune
23	Réalisation de l'élargissement des eaux pluviales à Chaulieu	213 m²	Commune
24	Confortement du réseau d'eaux pluviales	277 ml	Commune

n°	Désignation de l'emplacement réservé pour logement social	Superficie
1	Réalisation de 8 logement sociaux (Voir règlement écrit)	4222 m²